

Lettre d'info mensuelle THEMIS

EDITION MARS 2009

Cette lettre d'info sera publiée mensuellement afin de vous communiquer d'une façon ouverte et constructive les nouveautés du projet THEMIS.

Questions, remarques ou commentaires sont les bienvenus. Bonne lecture!



Qu'est ce que THEMIS?

En avril 2006, le Conseil des Ministres prend une décision importante : lancer un marché public concernant l'achat d'un moteur salarial pour le calcul de la rémunération des membres du personnel de la police intégrée. Le choix se porte sur un moteur salarial qui sera implémenté de manière centralisée au niveau du Secrétariat de la Police intégrée, structurée à deux niveaux (SSGPI) mais qui puisse être consultable et alimenté de manière décentralisée par les 197 employeurs à savoir les 196 zones de police et la police fédérale.

A l'occasion de l'arrivée de ce moteur salarial, le SSGPI souhaite tirer un trait sur le passé et se repositionner comme un service qui prend en compte les besoins et les attentes de ses clients et collaborateurs et qui tient compte des structures de leur organisation.

Pourquoi changer ?

Le SSGPI travaille, depuis le 01-04-2001, avec le Service Central des Dépenses Fixes (SCDF) du SPF Finances pour ce qui concerne le calcul de la rémunération des membres du personnel de la police intégrée.

Rapidement, l'application du SCDF apparaît comme dépassée et n'est pas complètement adaptée ni aux besoins de la police locale ni à ceux de la police fédérale. D'où la nécessité de changer!

Qu est ce qui change ?

Ci dessous un résumé des changements les plus importants :

Application SCDF

- Une application du SPF Finances
- Pas complètement adaptée aux exigences comptables
- Pas complètement adaptée aux exigences concernant les déclarations sociales et fiscales
- 1 run définitif de calcul à la fin du cycle salarial
- les 197 employeurs n'ont pas d'accès à l'application SCDF
- Pas d'interface avec d'autres systèmes existants
- Fiches salariales sur papier disponibles seulement lors d'une modification du salaire net mensuel
- Les compensations automatiques sont inhérentes à l'application
- Pas de dossier salarial électronique disponible

Moteur salarial THEMIS

- Une application gérée par le SSGPI
- Adaptées aux exigences de la comptabilité
- Adaptées aux exigences concernant les déclarations sociales et fiscales
- Run fictif quotidien
- Les employeurs pourront consulter et 'alimenter' le moteur salarial via portal et/ou internet
- Interface générique qui peut être couplée avec ISLP Admin – version 4 (GALOP)
- Fiches de salaires seront mensuellement mises à disposition de manière électronique
- Pas de compensation automatique sauf si l'employeur le décide
- Dossier salarial électronique disponible

Structure/organisation du projet ?

Le projet **moteur salarial GPI** se compose de 2 sous projets:

- Le projet 'traitement' : implémentation d'un moteur salarial centralisé au niveau SSGPI;
- Le projet 'gestion du changement' : celui-ci est fondé sur les changements qui accompagnent l'implémentation du moteur salarial centralisé et la possibilité d'encoder et de consulter de manière décentralisée.

Lettre d'info mensuelle THEMIS

EDITION MARS 2009

Cette lettre d'info sera publiée mensuellement afin de vous communiquer d'une façon ouverte et constructive les nouveautés du projet THEMIS.

Questions, remarques ou commentaires sont les bienvenus.

Bonne lecture!



Quel est le planning ?

Ces derniers mois, un travail conséquent a été réalisé au niveau de l'analyse des besoins concernant le moteur salarial. Ces activités ont été compilées dans un dossier appelé: analyse fonctionnelle du projet moteur salarial GPI. L'analyse fonctionnelle a été établie à l'occasion de la 'création' du moteur salarial GPI.

Actuellement, l'essentiel des activités se situent au niveau:

Des questions?
Contactez nous via ssgpi.helpdesk@police.be